



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 MAI 2024

L'An deux mille vingt-quatre le 22 MAI à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 16 MAI deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Martine MORELLON, Monsieur Cédric LAURENT, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Sandrine GENIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Monsieur Laurent JANUEL, Monsieur Yves ODIN, Madame Jocelyne SAINT-GEORGES, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE, Madame Camille DUVERNAY, Monsieur Frédéric DAUMARD.

Absents représentés : Monsieur Gregory NOWAK (a donné procuration à Monsieur le maire), Monsieur Marc LEONARD (a donné procuration à Monsieur Fabrice DUPLAN).

Absente non représentée : Madame Anaïs VIDAL.

Secrétaire de séance : Monsieur Thomas SAUVAGE est désigné secrétaire de séance.

Rapport n°24/77 - PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur le maire

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS M57

Publié le : 23 mai 2024

Transmis en Préfecture le : 23 mai 2024

Exécutoire le : 23 mai 2024

**Le maire,
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

Conformément au Code général des collectivités territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Le tableau des effectifs est présenté selon les postes ouverts par la collectivité et le ou les cadre(s) d'emploi auxquels ces postes peuvent être pourvus. Cette présentation permet plus de souplesse à la collectivité dans le suivi de ses effectifs et permet également d'intégrer les modifications de carrière des différents agents de la commune.

Le transfert de gestion de l'EHPAD La Dimerie au Groupe associatif ACPPA, à compter du 1^{er} juin 2024, a pour conséquence la clôture de son budget. L'ensemble des agents titulaires de l'EHPAD La Dimerie sera désormais rattaché au CCAS, à l'exception de la gestionnaire finances qui sera intégrée aux effectifs de la commune. Cette dernière exerce déjà ses missions au sein de la mairie, en temps partagé sur les différents budgets.

Par conséquent, il est proposé la création d'un poste de gestionnaire finances à temps non complet de 17.5/35^e, cadre d'emploi des adjoints administratifs, à compter du 1^{er} juin 2024.

Par ailleurs, suite au départ de la responsable du pôle Finances-Ressources humaines, il y a lieu de procéder à une réorganisation des services Finances et Ressources humaines en créant deux postes de responsables distincts, l'un du service financier, l'autre du service des ressources humaines. Ces créations s'accompagnent de la suppression du poste de responsable du pôle Finances-Ressources humaines et de l'un des postes de gestionnaire ressources humaines du fait notamment du transfert de gestion de l'EHPAD la Dimerie au Groupe associatif ACPPA.

Par conséquent, il est proposé :

- La création d'un poste de responsable du service financier à temps complet, cadre d'emploi des attachés, à compter du 1^{er} septembre 2024,
- La création d'un poste de responsable du service des ressources humaines à temps complet, cadre d'emploi des attachés, à compter du 1^{er} août 2024,
- La suppression du poste de responsable du pôle Finances-Ressources humaines, cadre d'emploi des attachés, à compter du 1^{er} juin 2024,
- La suppression d'un poste de gestionnaire des ressources humaines, cadre d'emploi des adjoints administratifs, à compter du 1^{er} août 2024.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** la modification des postes telle que précisée ci-dessus,
- **Met à jour** le tableau des effectifs de la commune en précisant le ou les cadre(s) d'emploi(s) auxquels sont ouverts les postes existant selon les éléments joints en annexe,
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget M57 de la commune.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28

Pour extrait conforme,
Le maire,
Damien COMBET

Le secrétaire,
Thomas SAUVAGE

